

L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE :

au-delà du concept, DES OUTILS CONCRETS pour l'industrie et les communautés locales

De la planification territoriale...

... à la post-fermeture des sites

Aménagement et développement du territoire

Pour une plus grande participation citoyenne à la planification de l'utilisation du territoire

Les outils de planification pour l'utilisation et la protection du territoire favorisent la conciliation des usages et la cohabitation harmonieuse des

diverses activités. Le MERN, en tant que gestionnaire des terres publiques (plus de 90 % des terres au Québec), a un rôle stratégique à jouer.

Réalisé

- Consultation ciblée sur l'approche d'affectation actuelle du territoire public (plans d'affectation du territoire public)
- Diffusion du bilan concernant l'approche actuelle d'affectation et les plans d'affectation du territoire public
- Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - volet Mines visant à assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire, à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC) :
 - par la délimitation de territoires incompatibles avec l'activité minière;
 - par l'encadrement de l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers.
- Possibilité pour les MRC d'une soustraction provisoire à l'activité minière des périmètres d'urbanisation des municipalités, dans l'attente de la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement

En cours

- Élaboration des OGAT - volet Hydrocarbures

À venir

- Nouvelle proposition visant à permettre aux citoyens qui le souhaitent de s'impliquer davantage dans la planification territoriale

Élaboration et développement des projets de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques

Pour mieux accompagner les acteurs locaux et les promoteurs et diffuser une information plus complète et accessible

Parmi les mesures mises en avant par le Ministère pour favoriser l'acceptabilité sociale, il est important de souligner

les initiatives déployées pour améliorer l'offre d'accompagnement auprès des promoteurs et des acteurs locaux et la diffusion d'informations.

Réalisé

- Élaboration d'une entente de consultation avec Abitibiwinni sur les projets miniers (première entente de ce genre au Québec)
- Mise en place d'un réseau de chargés de projet dans tous les bureaux régionaux du Ministère :
 - Réaliser l'analyse territoriale et déterminer les enjeux de conciliation des usages;
 - Accompagner les acteurs locaux et les promoteurs aux différentes étapes de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des projets;
 - Encourager les promoteurs à mettre en place un comité de suivi le plus tôt possible pendant l'élaboration du projet;
 - Organiser des tables interministérielles régionales pour appuyer les promoteurs, au besoin;
 - Accompagner et guider les promoteurs dans leur cheminement dans le processus d'attribution des droits.
- Mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des retombées économiques :
 - Diffusion de documents d'information sur des projets majeurs;
 - Diffusion d'une carte interactive qui permet de localiser les projets ainsi que les principaux aménagements sur le terrain.

En cours

- Élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour appuyer les promoteurs et les acteurs locaux dans la mise en place et le fonctionnement de comités de suivi

À venir

- Diffusion d'une politique de consultation des communautés autochtones. Le MERN sera le premier ministère à procéder ainsi
- Élaboration d'une entente de consultation avec les Micmacs sur les hydrocarbures (deuxième entente de ce genre au Québec)

Exploitation des ressources énergétiques et minérales et restauration des sites

Pour une plus grande transparence, de meilleures pratiques et un plus grand partage des retombées des projets

L'adoption de nouvelles lois sous la responsabilité du Ministère conduit à l'adoption de pratiques qui favorisent le dialogue entre les promoteurs

et les acteurs locaux et concrétise le partage d'informations sur les retombées économiques des projets.

Réalisé

Loi sur les mines

- Obligation pour le promoteur de mettre en place un comité de suivi, et ce, dès l'obtention d'un bail minier
- Information accrue lors de l'inscription de droits auprès des propriétaires et des municipalités
- Obligation, pour le promoteur, de déposer une garantie financière pour le réaménagement et la restauration du site, et ce, au plus tard 90 jours après l'obtention d'un bail minier. Le Plan de restauration doit être révisé régulièrement et les sommes déposées en fiducie, augmentées en conséquence
- Diffusion, par le Ministère, de guides destinés aux promoteurs miniers pour l'organisation d'un comité de suivi, d'une consultation publique et la rédaction d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec

Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

- Obligation, pour les entreprises, de déclarer à l'Autorité des marchés financiers les paiements versés à un bénéficiaire, en espèces ou en nature, se rapportant à des activités d'exploration ou d'exploitation de substances minérales ou d'hydrocarbures

Pacte fiscal avec les municipalités

- Versement d'une somme de 100 M\$ sur quatre ans dans le cadre du programme de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles qui fait partie de l'Accord de partenariat avec les municipalités (Pacte fiscal), dont l'un des volets alloue des montants aux municipalités qui accueillent de nouveaux projets d'exploration des ressources minières, pétrolières et gazières

En cours

- Finalisation du cadre réglementaire pour le secteur des hydrocarbures

À venir

- Entente avec les Micmacs sur le partage des revenus liés à la mise en valeur des ressources